



# Arnaque, escroquerie et abus d'avocats en Essonne 91

Par **Ngory2012**, le **30/01/2016** à **17:24**

Bonjour à tous,

Je me permet de partager l'histoire incroyable que j'ai eu avec mon avocat qui exerce dans l'Essonne (91). En janvier 2015, je vais voir cet avocat pour lui soumettre le litige qui m'oppose à mon bailleur. Après avoir vu l'intégralité du dossier, il me propose de tenter deux procédures en référé (2 procédures car c'est l'égixance de ma protection juridique qui avait ouvert 2 dossiers bien distincts). Nous avons donc convenu d'un honoraires de 550€ par dossier soit un total de 1100€ (Ce tarif tiens compte des procédures en cascade de mes voisins après un 1er jugement) les 2 honoraires réglés intégralement en mars 2015. L'audience étant prévu le 12 mai 2015 au TI de longjumeau, il fait délivré les assignations le 21 avril 2015. Début mai je le questionne par courriel si tout va bien ? Il me répond >. La veille de l'audience je demande confirmation si il est prêt pour l'audience, il me répond >.

Après l'audience il me fait un bref compte rendu que " mon affaires est renvoyé au 08-12-15", se qui m'étonne pour une procédure en référé, je décide de contacter le greffe et là il me fait une révélation fracassante que mon avocat n'a pas placer mon affaire.(attestation du greffe à l'appui).

Ce n'est que le 25 du mois de mai qu'il décide de me faire un compte rendu par courriel n'étant pas au courant que je suis passé voir le greffe et que j'ai une attestation.

Dans son compte rendu il explique que:

>.

En juin 2015 je saisis le bâtonnier de l'Essonne pour une taxation d'honoraires et mis en jeu de la responsabilité professionnelle et civils de mon avocat.

-La Sté d'assurance du barreau de l'Essonne me répond qu'il n'étudiera le dossier qu'en présence d'un jugement condamnant mon bailleur.

- Le bâtonnier quand à lui considère les honoraires de l'avocat sont dû, car les assignations ont bien été rédigée mais ils n'ont juste pas été placé au tribunal.

Il m'accorde tout juste 250€ sur les 1100€ car il considère que je pourrais toujours me servir des fameux assignations.

Petite précision quand même la procédure devant le bâtonnier pour taxation d'honoraires à durée pas moins de 6 mois.(de quoi dissuader les justifiable).

Conclusion de l'affaire:

Un avocat pour le bâtonnier doit être rénuméré malgré qu'il a juste OUBLIÉ DE SAISIR LE

JUGE et surtout malgré le MENSONGE.

Le système des AVOCATS sont au dessus des LOIS.

Le bâtonnier à son parti pris des le départ et condanne rarement ou modestement leurs avocats.